

LE REPRÉSENTANT DE L'ÉTAT À SAINT-BARTHÉLEMY ET À SAINT-MARTIN

SECRETARIAT GENERAL
SRAG

Arrêté n° 2015 / 157 / PREF/SG/SRAG du 15/12/2015
**Portant renouvellement de la composition de la commission
territoriale de vidéoprotection de Saint-Barthélemy**

LE REPRÉSENTANT DE L'ÉTAT DANS LES COLLECTIVITÉS
DE SAINT-BARTHÉLEMY ET DE SAINT-MARTIN

OFFICIER DE L'ORDRE NATIONAL DU MÉRITE
CHEVALIER DE LA LÉGION D'HONNEUR

VU le code de la sécurité intérieure livre II, Titre V ;

VU le décret n°2009-650 du 9 juin 2009 modifiant diverses dispositions relatives à l'organisation administrative des collectivités de Saint-Barthélemy et de Saint-Martin ;

VU le décret en date du 12 novembre 2014 portant nomination de Monsieur Jacques BILLANT, en qualité de préfet de la région Guadeloupe, préfet de la Guadeloupe et représentant de l'Etat dans les collectivités de Saint-Barthélemy et de Saint-Martin;

VU le décret du 21 mai 2015 portant nomination de la préfète déléguée auprès du représentant de l'Etat dans les collectivités de Saint-Barthélemy et de Saint-Martin - Madame Anne LAUBIES

VU l'arrêté n°2015-199/SG/MCI du 30 octobre 2015 modifiant l'arrêté n°2015-036 portant délégation de signature accordée à Madame Anne LAUBIES, Préfète déléguée auprès du représentant de l'État dans les collectivités de Saint-Barthélemy et de Saint-Martin ;

VU la délibération du Conseil territorial de Saint-Barthélemy en sa séance du 12 novembre 2015 ;

VU le courrier du 29 septembre 2015 du premier président de la cour d'appel de Basse-Terre ;

VU le courriel de Monsieur Jean-Marie THEVENET en date du 14 octobre 2015 ;

VU le courriel de Monsieur Serge GENOVESE en date du 15 octobre 2015 ;

Sur proposition de Monsieur le Secrétaire Général de la préfecture de Saint-Barthélemy et de Saint-Martin ;

A R R E T E

Article 1 :

La composition de la commission territoriale de vidéoprotection de Saint-Barthélemy est renouvelée comme suit :

Président titulaire :

Madame Sylvie HANOTEAUX, Vice Présidente chargée du service du Tribunal d'Instance de Saint-Martin

Président suppléant :

Madame Pascale BELIN, Vice Présidente chargée des fonctions de juge des enfants au Tribunal d'Instance de Saint-Martin

Membres titulaires :

- Monsieur Bruno MAGRAS, Président du conseil territorial de la Collectivité de Saint-Barthélemy
- Monsieur Mathias DUSSAULE désigné par la CEM

Membres suppléants :

- Monsieur Nils DUFAU, conseiller territorial
- Monsieur Franck MATHEVET désigné par la CEM

Personnalité qualifiée désignée par le Représentant de l'Etat dans les collectivités de Saint-Barthélemy et de Saint-Martin :

- Monsieur Jean-Marie THEVENET, retraité de la gendarmerie (titulaire)
- Monsieur Serge GENOVESE, retraité de la police nationale (suppléant)

Article 2 :

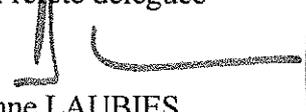
La durée du mandat des membres désignés à l'article 1^{er} est de trois ans à compter de la date du présent arrêté.

Article 3 :

Monsieur le Secrétaire Général de la préfecture de Saint-Barthélemy et de Saint- Martin est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au Recueil des Actes Administratifs de la Préfecture et dont une copie sera adressée à chaque membre de la commission.

Pour le Représentant de l'Etat et par délégation,

La Préfete déléguée



Anne LAUBIES